

# LA COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



**BUDGET 2025 : 33 313 289 €**

En 2025, les frais de personnel sont estimés à 3,9 M€, les frais généraux à 6,7 M€, les autres charges de gestion courante (dont contribution au SMTT) à 7,315 M€. Le budget ayant un très faible stock de dette, les frais financiers sont limités à 17 k€.

En recette, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont, conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal 2024-2026, proposés à

**\* 9% pour la zone littoral (7 communes)**

**\* 10% pour la zone arrière-pays (39 communes).**

Le produit total, estimé à 12,8 M€, permettra de financer l'équilibre du budget, avec une réduction d'impôt pour 95% des habitants du territoire.

De nombreux **aménagement, acquisitions et renouvellement du matériel sont programmés** : Amplirol, Bennes, BOM biodéchets, vidéoprotection, composteurs, points d'apports volontaires aériens....



A retenir pour 2025

- Réduction de la TEOM pour 95% des habitants
- Un nouveau marché de collecte sur le secteur littoral
- De nombreux investissements pour maintenir ou renforcer les équipements
- Pas de recours à l'emprunt